


| | | |
|--|---|--|
| <p style="text-align: center;">DEPARTEMENT DE HAUTE-SAVOIE ----- Arrondissement de Saint-Julien-en-Genevois</p> | <p style="text-align: center;">EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS DU CONSEIL COMMUNAUTAIRE COMMUNAUTE DE COMMUNES USSES ET RHONE</p> <p style="text-align: center;">Séance du 23 Juillet 2020</p> | <p>Envoyé en préfecture le 30/07/2020 Reçu en préfecture le 30/07/2020 Affiché le  ID : 074-200070852-20200723-CC_104_2020-DE</p> |
| <p><u>Nombre de Conseillers :</u></p> <p>En exercice : 39 Présents : 33 Suppléant : 1 Absents : 2 Pouvoirs : 3 Votants : 37 Pour : 37 Contre : 0 Nul : 0 Abstention : 0</p> <p>N° CC 104/2020</p> | <p>L'an deux mille vingt, le vingt-trois juillet à vingt heures, le Conseil Communautaire Usse et Rhône dûment convoqué, s'est réuni en session ordinaire, à la Maison de Pays à Seyssel Haute-Savoie, sous la présidence de Monsieur Paul RANNARD.</p> <p>Date de convocation : 17 Juillet 2020</p> <p>Présents : Mesdames Sophie COLAS, Laetitia COCATRIX, Sylvie TARAGON, Carole BRETON, Ségolène BERTHOD-ROUPIOZ, Marie-Christine GLANDUT, Florence POZZO, Carole ETTORI, Corinne GUISEPPIN, Carine DUVERNOIS. Messieurs Rémi PONCET, André-Gilles CHATAGNAT, Alain CAMP, Paul RANNARD, Philippe JACQUESON, Emmanuel GEORGES, Hervé BOUËDEC, Christian VERMELLE, Patrick CHAPEL, André BOUCHET, Jean-Paul FORESTIER, Didier CLERC, Jean-Louis MAGNIN, Bernard REVILLON, David BANANT, Vincent DUTOIT, Jérémie COURLET, Alain LAMBERT, Gérard LAMBERT, Gilles CALLET, Gilles PILLOUX, François SEVE, Jean-Yves MÂCHARD.</p> <p>Pouvoirs : Sandrine TASSET donne son pouvoir à Patrick CHAPEL, Bernard THIBOUD donne son pouvoir à Paul RANNARD, Michel BOTTERI donne son pouvoir à Corinne GUISEPPIN.</p> <p>Suppléant : Georges CANICATTI représenté par Christophe COMÉ</p> <p>Absents : Frédérique AURELLE, Pascal COULLOUX</p> <p>Monsieur Didier CLERC est désigné secrétaire de séance</p> | |

OBJET : FINANCES – Budget primitif 2020 – Budget annexe Pôle médical des Usse.

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales,
Vu la délibération n°CC 08/2020 en date du 11.02.2020 prenant acte du « projet de débat budgétaire »,
Vu la délibération n°CC 32/2020 du 25 février 2020 qui a fixé les taux d'imposition pour 2020,
Vu la note de présentation brève et synthétique du budget 2020 telle que présentée,
Vu la délibération n°CC 07/2020 en date du 11 février 2020 approuvant le rapport sur l'égalité hommes femmes,
Vu la délibération n°CC 30/2020 du 25 février 2020 portant approbation des comptes administratifs 2019,
Vu la délibération n°CC 31/2020 portant affectation des résultats de fonctionnement 2019 aux budgets 2020,
Vu la délibération n°CC 103/2020 du 23 juillet 2020 portant création du budget annexe Pôle médical des Usse.

Considérant que la Communauté de Communes (CC) Usse et Rhône porte le projet de création de locaux professionnels de santé sis dans la Commune de Frangy, le pôle médical des Usse.
Considérant que la CC Usse et Rhône doit se doter d'un budget annexe pour gérer le fonctionnement et l'investissement relatif à ce projet.

La Vice-présidente déléguée aux finances présente le projet de budget primitif relatif au budget annexe Pôle médical des Usse pour l'exercice 2020 :

| | |
|--|-------------------|
| FONCTIONNEMENT - Dépenses | 2 000,00 |
| 002- Résultat de fonctionnement reporté | 0,00 |
| 002- Résultat de fonctionnement reporté | 0,00 |
| 011- Charges à caractère général | 1 000,00 |
| 627- Frais de dossier | 1 000,00 |
| 66- Charges financières | 1 000,00 |
| 66111- Intérêts réglés à l'échéance | 1 000,00 |
| 661121- Montant des ICNE de l'exercice | 0,00 |
| FONCTIONNEMENT - Recettes | 2 000,00 |
| 74- Dotations, subventions et participations | 2 000,00 |
| 74751- Subvention d'équilibre | 2 000,00 |
| INVESTISSEMENT - Dépenses | 562 460,00 |
| 23- Immobilisations en cours | 562 460,00 |
| 237- Avances versées sur commandes immobilisations | 562 460,00 |
| INVESTISSEMENT - Recettes | 562 460,00 |
| 021- Virement de la section de fonctionnement | 0,00 |
| 021- Virement de la section de fonctionnement | 0,00 |
| 13- Subventions d'investissement | 47 460,00 |
| 1311- État et établissements nationaux (amortissables) | 47 460,00 |
| 16- Emprunts et dettes assimilées | 350 000,00 |
| 1641- Emprunts en euros | 350 000,00 |
| 24- Produits de cession des immobilisations | 165 000,00 |
| 248- Autres immobilisations mises en affectation | 165 000,00 |

La Vice-présidente précise qu'une décision modificative au budget principal suivra pour passer les écritures.

Le Conseil Communautaire, après en avoir délibéré :

ADOpte le budget primitif 2020 du budget annexe Pôle médical des Ussets de la CC Ussets et Rhône qui s'articule comme suit, restes à réaliser inclus :

| | | |
|----------------|----------|--------------|
| Fonctionnement | Dépenses | 2 000,00 € |
| | Recettes | 2 000,00 € |
| Investissement | Dépenses | 562 460,00 € |
| | Recettes | 562 460,00 € |

NOTIFIE cette délibération à la Trésorerie de Frangy-Seyssel et à la Préfecture de Haute-Savoie.

Ainsi fait et délibéré les jour, mois et an susdits.

Ont signé au registre des délibérations les membres présents.

**Pour extrait conforme,
 Le Président,
 Paul RANNARD**



Le Président certifie sous sa responsabilité le caractère exécutoire de cet acte, informe que la présente délibération peut faire l'objet d'un recours pour excès de pouvoir devant le Tribunal Administratif dans un délai de deux mois à compter de la présente notification